Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur	
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées	
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculé	e		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées	
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		\checkmark	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées	
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées	
	Cartes géographiques en couleur			Showthrough / Transparence	
	Coloured ink (i.e. other than blue or Encre de couleur (i.e. autre que bleu		\checkmark	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression	
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en coule	/ eur		Includes supplementary materials /	
	Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Comprend du matériel supplémentaire	
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que	
	Tight binding may cause shadows o along interior margin / La reliure ser causer de l'ombre ou de la distorsio marge intérieure.	rée peut		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.	
\checkmark	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.			

. andlet

OUR VOTRE REGNE ARRIVE

No 1, 8me année

ianvier 1892

'Etudiant

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, PTRE

DIRECTEUR.

SOMMAIRE:

Programme de l'"Etudiant" pour 1892.

F. A. Baillairge

Les derniers événements dans la Province de Ouébec." A la chapelle(poésie)

L'avocat Chagnon

A Paris.

E. Piche. Pretre

Prime aux abonnes.

L'HYGIÈNE : Définition. Notes historiques.

A. Panneton, M. D.

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL: Livres nouveaux; Revues; Conférences.

F. A. Baillairgé

SCIENCE : L'atome électrique.

G. F. Baillairge

Traduit du " Scientific American " par A TRAVERS LE MONDE: A Rome; Au Ca-

nada; A l'étranger; Chez nos voisins.

F. A. B.

A Monsieur l'abbé R... (poésie)

A. Gaudefroy

SUPPLEMENT

LA QUESTION RELIGIEUSE AU PARLEMENT FRANÇAIS, dernier discours de Mgr Freppel.

MORT DE MGR FREPPEL d'après l'Univers.

RLOGE DE MGR FREPPEL par M. Floquet, president du Parlement français.

ABONNEMENT

\$1.00

PAR AN.

UN NUMÉRO, 2 CENTINS. Les abonnements datent du ler janvier.

ON S ABONNE A JOLIETTE P. Q., CANADA.

JOLIETTENSIA

Nous avons le plaisir de voir au collège : Les RR. MM. R. Prud'homme, curé de Ste-Anne d'Ottawa ; F.-X. Geoffroy, curé de St-Paul ; R. Bonin, caré de St-Côme ; H. Haratif R. Bolini, end de Sevoluci, I. Ha-melin, vicaire à Holyoke, E. U.; le P. Le-tollier, T. S. S.; le Fr. Desrochers, C. S. V., procureur du Collège Bourget, à Rigand; MM. progutreur du Collège Bourget, à Rigaud; MM-J. Lavallée, vienire à St-Lin; J. A. Lippé, vigaire à Berthierville; J. B. Desrosiers, vigaire à St-Félix; le 16v. p. J. B. Marso-Bais, Pelletier, G. S. V.; J. Beaudoin, curé de Lafontaine, Ont.; L. Bonin de Ste-viela-nie; F.-X. Chalifour, vienire à Ste-Elisabeth; N. Morin, vienire à Montréal; T. Reaudry, vienire à St-Itemi; M. Jolicemy, vienire à Verchères; M. Lapotte, curé, St-Ambroiso; M. Ethier, curé, Whit-ball; M.M. Dequoy et Gravel, Lanornie; F.-X. Pelland, Rigaud-

Nous revoyons, après plusieurs années d'absence le R. M. Jérèmie Roy, missionnaire à Qu'Appelle Station, Nord-Owest. Il voit de temps en temps le R. P. Favreati, O. M. I., missionnaire et le Z les Sioux de Fort Qu'Appelle et le R. P. Desroches, O. M. I., missionnaire au Fort Qu'Appelle. Le R. P. Pavreau n'est pas très bien. M. Roy jouit dives overelleme suite bien. M. Roy jouit dives overelleme suite par les parties de la consequence de la d'une excellente santé.

M. Norbert Arpin fait visite à ses amis de Juliette, il reside manutenant 1159 rue Ontario et s'occupe de commerce.

Le jour de l'Immaculée Conception, réception de 30 congrégantstes et de 15 gardes d'honneur.

Election des dignitaires de la Congrégation de la Sainte Vierge : Président : O. Làveillé; premier assistant, O. Grégoire; second assistant, L. Léger.

Vendredi, 18 décembre, congé de glace.

Le 19 décembre, ordination au Grand Sé-minaire de Montreal. Plusieurs élèves du Collège Joliette sont promus aux ordres sacrés.

Sous-diagonat; MM. W. Geoffroy et O. Valois.

Diaconat : M. J. Piette. Prêtrise : MM. A. Majeau et A. Desaul-

Le 21 décembre, M. Avila Majeau dit la messe de communanté. In veille, le Révd P. Supérleur, M. le Curé de Joliette et quelques prôtres assistent chez lui à un souper de famille.

M. J.-R. Morin, depuis son retour à Jolietto, s'occupe activement de colonisation

Le jour de Noël, messe de Hyden. Nos fé-licitations au Révd. P. Charlebois et a M. Beaudoin, Porganiste. On ne fait pas mieux que cela dans nos églises de ville.

M. A. Desaulniers vient nous donner la messe de communauté avantson départ pour le diocèse de l'eterborough, Ont.

Le Père Supérieur sérieusement malade de la grippe. (La soance qui devait avoir lieu le 13,8e trouve par suite remise indéfiniment.) Le 12, il est administré. Les élèves demandent sa guérison au Sacré-Cœur. Le 14 il prend un mieux sensible. Le 15, on espère de plus en plus.

Sa grandeur Mgr Ch. E. Fabre, nous fait Phonneur et le plaisir de venir à Joliette. spécialement pour voir notre cher mulade. Le 16, nous avons bonne confiance. Le Sacré-Cœur exauce évidemment les prières de la communauté.

EXTRA MUROS

Mort de madame F.-B. Godin, des suites d'une indige-tion. Nous avons beaucoup admiré le grand cour et la charité de la défunte. Plusieurs eirconstances'à notre connaissance personnelle nous donnent une certitude morale que si la mort fut subite pour le corps, elle ne le fut pas pour l'ame. C'est une récompense qui s'attache à la charité.

Dimanche 20 décembre, inauguration d'un nouvel autel, à la chapelle de la Providence. C'est le fruit de course de Muse D. Denault. M. Clairoux donne le sermon de circonstance. Le dit autel est bien passable.

La séance donnée dernièrement par les citoyens de Joliette leur fait beaucoup d'hon- . neur. Ou a joué les Pirates de la Savane, drama de longue haleine, Acteurs, MM.; J.J. Sheppard, E. G. Vicht, R. M. Leprohon, J. A. Renaud, J. Guibault, J. A. Guibault, G. Lapotte, C. Ducherme, S. A. Lavallée, M. H. Leprohon, A. Charland, T. Gravelle, U. Perrault.

MM. A. Beauboin, J. Renaud et A. Laval-les nous out donné du beau chant. M. H. Beaudoin accompagnait an piano

Nos félicitations a M. Shappard qui a ex-erce la pièce, et au Révd. M Contant qui a fait l'organisation de la séance.

La recette qui est destinée à l'autel du Sacré-Cœur de la nouvelle église s'élève à \$168.00.

La nouvelle église de Joliette sera bientôt livrée au culte. Elle sera sans contredit l'une des églises les plus richement décorées de la Province.

On élèvera un monument à l'honorable Barthélemy Joliette, sur l'emplacement de la vieille église. M. L. Bélnir est à în tête du monvement. Il a fait faire par M. Richer, de St-Hyacinthe, un portrait (fort bien réussi) en peinture de M. Joliette. Ce portrait sera tire au profit du susdit monument. Succès et félicitations

Décès de M. Jules Charland, rentier, à l'age de 72 ans, c'est encore une des vénérables têtes blanches de Joliette qui disparait.

COLLEGIANA NOVA

Le Collège Bourget a donné une grandissime seance. On a joue Christophe Colomb, drame historique en 8 tableaux. Le R. M. Morin qui nous arrive de Rigaud nous parle très avantageusement de cette séance. M. le sonateur Tassé dans son discours sur l'histoire du dévouement au Canada s'est aussi distingué. Beaux costumes, nombreux au-ditoire. Nos félicitations aux RR. Huo Foucher, Desjardins. Laperle.

A l'Assomption, à l'occasion de la fête de M. le Supérieur, . cance : " L'homme à trois visages ii (drame en 3 actes); ('hristophe Colomb ii, heros chrétien (discours); Jeanne d'Arc, Qui vive ! Fleur de Marie (fanfare)

L'Etudiant

La RELIGION, les SCIENCES et les LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, PTRE

PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

Les abonnements datent du 1er janvier. On est prié d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration de L'Etudieux A F. A. BAILLAHOÉ, Ptre, au Collège Joliette, à Joliette, P. Q., l'anada. ABONNEMENT: \$1.00 par année. 2 centins le numéro.

PROGRAMME de L'ETUDIANT pour 1892

Chers lecteurs,

L'Etudiant entre dans sa huitième année.

Primitivement, cette revue fut fondée pour les écoliers.

Si nous consultons aujourd'hui nos listes, nous voyons plus de 700 abonnés, qui sont en dehors des collèges, et ce sont précisément ces abonnés qui font vivre notre feuille : il faut donc en tenir compte, et modifier quelque peu les intentions de la première heure.

L'Etudiant s'adresse aujourd'hui à la classe studieuse et à la classe instruite.

L'an dernier, nous avons réduit l'abonnement à 50 centins : cette aunée nous le remontons à \$1.00. Que cette augmentation ne soit point pour nos amis un sujet de tentation et de chute! Une piastre par année, comme prix d'abonnement, nous est absolument nécessaire. Nous voulons le bien ; de grâce, aidez-nous. Nous livrons saus merci vos cœurs à la Providence!

Nous diminuous le format pour le rendre plus commode.

Vous aurez à l'avenir plus de lecture.

Nous avons l'intention de publier en supplément les ARTICLES ET LES DISCOURS qui attirent l'attention de la presse européenne, ce sera pour vous, un dédommagement

1892 étant l'année du 4me ceutenaire de CHRISTOPHE COLOMB, nous vous entretiendrons de notre premier père américain.

Nous vous mettrons au fait du mouvement HISTORIQUE, LITTERAIRE, SCIENTIFIQUE et THÉOLOGIQUE. En fait de science, nous appuierons plus particulièrement sur l'ELECTRI-CITE et sur la BACTÉRIOLOGIE.

Nous mettrons à profit, sur le MOUVEMENT PHILOSO-PHIQUE, les travaux de M. Elie Blanc.

Vous aurez le rapport de chaque réunion du Conseil de l'INSTRUCTION PUBLIQUE,

En philosophie, nous nous attacherons à quelques questions de LOGIQUE.

M. Piché continuera son intéressant JOURNAL.

M. Gaudefroy nous parlera de CORNEILLE et de SHAEKS-PEARE.

M. le docteur Panneton vous donnera un aperçu sur l'HYGIENE.

Nous aurons à défendre cette année les HUMANITES CLAS-SIQUES contre les humanités modernes, ce qui nous obligera à parler quelque peu des langues mortes.

La MÉTHODOLOGIE en matière d'enseignement attirera aussi notre attention.

M. P. G. Roy terminera sa GUERRE A L'ANGLICISME.

Un professeur de l'université d'Ottawa traitera dans l'Etudiant quelques questions pratiques d'ÉCONÓMIE POLITIQUE.

Vous aurez finalement, par une personne autorisée, plusieurs articles sur les IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES.

Ce n'est pas en vain que nous promettons.

A la grâce de Dieu,

F. A. BAILLAIRGE, Ptre

- P. S. Les correspondants sont priés de choisir des sujets utiles. Les poésies ne doivent pas être trop développées, surtout si elles vont quelque peu dans l'abstrait.
- N. B. L'abonnement est encore de 50 centins pour les écoliers, les religieuses et les institutrices.

Les DERNIERS ÉVÉNEMENTS dans la PROVINCE de QUEBEC

Que de bruit dans nos journaux

dennis quelques mois.
On parle tout d'abord de ce qu'on

appelle le "scandale de la Baie de Chalcurs" Le nom de M. Pacaud vient sur le tapis.

Le ministère Mergier est accusé. Une commission composée des juges Jetté, Baby et Davidson est nommée. Le Juge Jetté tombe malade. Le rapport de la commission se fait attendre. Un rapport intérimaire est enfin donné.

Après la réception de ce rapport, le ministère Mercier est démis par Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers, 16 décembre.

Les amis de M. Mercier s'écrient : "c'est inconstitutionnel"; les adversaires prétendent que non. Le Canadien fait chorus avec les premiers. L'Étendard et la Vérité sont avec les derniers.

M. De Boucherville est chargé de former un nouveau ministère.

Il s'adjoint MM :

T. C. Casgrain, procureur gévéral.

J. S. Hall, trésorier.

L. P. Pelletier, secrétaire provincial.

E. J. Flynn, commissaire des terres de la couronne.

L. Beaubien, commissaire de l'agriculture.

G. A. Nantel, commissaire des Travaux Publics.

R. Masson, L. O. Taillon et J. MacKintosh, ministres sans porte-feuille.

Le nouveau cabinet conseille au lieutenant-gouverneur de dissoudre la législative.

La législature est dissoute.

Les uns disent: "C'est un nouvel attentat, une nouvelle illégalité, la loi demande une réunion des chambres, tous les douze mois."

- Le droit de dissolution, disent les autres, prime la dite loi. "

Les élections sont fixées au 1er mars 1892.

Le Citizen, organe accrédité du gouvernement fédéral, dit que le remède de M. Angers est trop fort pour le mal.

"Aux grands maux les grands remèdes," répètent en chœur les

journaux conservateurs. La lutte électorale est déjà com-

the checker chande, chande, chande, chande, chande, who gardons in petto nos prévisions

Les bons citoyens dirant sans donte chaque jour un Pater et un Ave pour que le pouvoir tombe en de bonnes mains. Dans la politique comme partout ailleurs, Dien doit avoir sa place. La lumière d'en haut est d'autant plus nécessaire au voteur, qu'il est tenté de tous les côtés et soumis aux influences les plus malsaines.

Le peuple a les gouvernants qu'il mérite.

m m

Travaillons à mériter un bou gouvernement.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptro.

Je ne vois pas la Littérature au canada dans votre bibliothèque! Le second volume paraîtra dans le courant de 1892; achetez 1890, si vous voulez avoir la série.

A LA CHAPELLE.

Vous n'avez pas vu, vous indifférents du monde, Le petit temple auguste où se tient mon bon Dieu, Le bon Dieu de mon cœur, le bon Dieu qui l'inonde, Le torrent du saint lieu!

Mon cœur est tout petit, mais l'univers immense, Mais les grands cieux d'en haut et leurs soleils brillants, Mais les mers aux flots bleus que le grand Nord balance, Pour lui sont des néants.

Rien ne peut le remplir, toujours insatiable, Il demande toujours... toujours il cherche en vain; Le monde est un désert aux tempètes de sable Ou l'âme meurt de faim.

Mon cœur, quand il est las du fardeau de ses chaînes Quand il se sent meurtri, mordu par la douleur,— Au petit temple aime va répandre ses peines A vos genoux, Seigneur!

Une paix sainte et douce embaume la chapelle, Un silence pieux environne l'autel : Vous rêvez que tout bas la Vierge vous appelle Et vous montre le ciel.

Elle est là, souriant à l'âme repentante ; Aux nanfragés du monde, elle montre le port ; Elle berce leur cœur comme une mère aimante Et doucement l'endort.

Et l'offrant à Jésus qui sourit à sa mère, Elle dit : O mon Fils, l'entendez-vous gémir ? Pardonnez, car il pleurt, ces pleurs sont la prière De l'humble repentir.

Puis voire ame s'éveille aux doux braits d'ailes d'anges, Elle a rêve d'amour sur le cœur de son Dieu; Aupres d'elle, elle a vu ses frères les archanges Priant dans le saint lieu,

C

Enívrements divins, douceurs inenarrables, O bain délicieux des plus saintes amours, Concerts de chérubins, ivresses ineffables, Inondez-moi toujours!

O venez donc prier, indifférents du monde, Au petit temple auguste où se tient mon bon Dieu Le bon Dieu de mon cœur, le bon Dieu qui l'inonde, Le torrent du saint lieu.

J. A. CHAGNON.

Les Cèdres.

A PARIS

La France sera toujours la France! les Français seront toujours les Français! Oui.

Mais ce qui est moins clair et plus difficile, c'est pour les Français de savoir leur géographie et pour les Canadiens de se débrouiller avec les nouveaux mots qu'ils découvrent sur toutes les affiches de la grande capitale.

Depuis les mots : mercerie, crémerie, clouterie, jusqu'à triperie, nous pauvres canadiens, nons allons de surprise en surprise, mais si nous risquons le mot : Grocerie, gare!

Un soir je pris Pomnibus de la Porte de Versailles et je tombai dans ia compagnie d'un gros monsieur à veste blanche.

Monsieur est étranger! me dit-il. Oui, monsieur. Du midi sans doute?

Non, du Canada.

Oh! du Canada? quel plaisir! L'an dernier, j'ai voyagé avec trois de vos compatriotes, mais ils parlaient à peine français. Comment monsieur?

Ah! presque pas.

Alors c'étaient des anglais.

Pardon, monsieur, de vrais canadiens parlant grec.

Grec ? Oui, grec et de la capitale même. De la capitale ?

Certainement, de Constantinople!

3.3

Quelques jours après je rencontre un certain professeur qui mis au courant de ma nationalité s'informe de mon voyage :

" Quelle traversée; quelle étendue d'eau! quelle distance! Quelle impression cela doit vous faire quand vous doublez ce cap de Benne-Espérance!! Et vous passez si près de l'île Ste-Hélène! Que vous avez dû bien admirer tous ces paysages?

" Mais non monsieur, comme nous tenions toujours au large, nons ne pouvions pas apercevoir ces petits endroits.

Depuis on m'a dit que cela était par humilité que ce professeur s'était ainsi perlu dans l'océan Atlantique; j'en doute fort; et si cela est vrai : triste!

Je termine par l'anecdote suivante attribuée à l'un de nos juges: Il y avait grand dîner chez le Comte X, le juge était pressé de tout côté par des questions imbéciles sur le Canada.

Avez-vous des chemins de fer au Canada?

Mais certainement.

Avec quoi chauffez-vous les locomotives?

A vec des pommes de terre.

Merveilleux !

Avez-vous le gaz aussi?

Mais oui, madame.

Avec quoi le faites-vous ?

Oh 1 avec des pommes de terre Cette Amérique est vraiment extraordinaire.

Mais vous n'avez pas de bateaux à vapeur sur vos grands fleuves? Mais pourquoi pas?

Comment donc les faites-vous fonctionner?

Avec des pommes de terre !

Mais, monsieur, nous prenez-vous pour des imbéciles ?

Mais oui, madame. (Tableau).

EMILE PICHÉ.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS DE L'ETUDIANT

Comme nous l'avons annoncé, les English Homonys et les Homonymes Français du même auteur se vendent, l'exemplaire broché 30 centins, relié 50 centins.

Jusqu'à nouvel ordre, qu'on se le dise, il y aura pour chacun de ces deux volumes une réduction de 50/100 pour les abonnés de

VEtudiant.

C'est-à-dire que les abonnés de l'Etudiant peuvent avoir l'exemplaire broché pour 15 centins, et l'exemplaire relié pour 25 centins, franc de port.

S'adresser à F. A. Baillairgé, Ptre.

P. S.—Les premiers venus seront les premiers servis.

L'HYGIÈNE

Ŧ

DEFINITION

Plusieurs définitions ont été données de l'hygiène; voici celle que mon professeur d'université, le chimiste Hubert Larue de Québec, avait habitude de donner à ses élèves: l'hygiène est l'art de conserver la santé quand on l'a et de la recouvrer quand on l'a perdue. Pour n'étre pas tout à fait technique, cette détinition a, du moins, le mérite d'être à la portée de tous.

L'hygiène est donc de tous les temps, de tous les âges, de toutes les conditions et de tous les climats. Elle recoit l'enfant au berceau et l'entoure de tous les soins si minutieux que requiert alors sa frêle existence; elle guide ses premiers pas dans la vie, le suit dans l'adolescence et lui apprend à se placer dans les conditions les plus favorables à son développement physique, intellectuel et moral. L'age mûr et la vieillesse surtout, sont l'objet de sa sollicitude; elle rend enfin la croissance plus parfaite, la vic plus rigourense, la décrépitude plus tardive et la mort plus éloiguée.

Tont ce qui, de près ou de loin, a rapport à l'existence de l'nomme, est soumis à ses lois; l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les aliments dont nous nous fortifions, le sommeil qui répare nos forces, l'étude qui orne notre intelligence, tout enfin est coordonné par elle, afin de produire la plus grande somme de bien au roi de la création.

II. NOTES HISTORIQUES

L'hygiène date de la plus naute antiquité, les Chaldéens, les Egyptiens et les Grees avaient soumis les lois de l'hygiène aux institutions civiles et aux mystères de la religion. Les livres saints et surtout la législation de Moise, renferment les préceptes les plus sages, tant pour la bonne tenue des villes et des habitations que pour les règles à suivre dans tous les actes ordinaires de la vie. Le docteur Hardy de Paris dans une étude sur les maladies de la peau, lue dernièrement à l'Acadé-

mie de médecine de Paris, appelle Moïse le grand hygiéniste, et cite comme preuve à l'appni de cet avancé, la défense que Moise avait faite au peuple juif de manger la viande de porc, à cause des maladies de peau que cette nourriture engendrait chez les juifs. Chez les Romain«, la construction des égoûts, des bains et des gymnases occupait une grande place dans l'édilité. Platon, nous dit l'histoire, censura Hérodicus, un des précepteurs d'Hippocrate, parce qu'il entretenait des existences inutiles en faisant pratiquer la gymnastique. Les ablutions, la proscription de certains alimente et quelques autres formalités font partie des prescriptions religienses de Mahomet. Les alchimistes du moyen âge se contentérent de chercher un remède qui pourrait augmenter le principe vital sans s'inquiéter beaucoup de poser des règles, qui en rendant l'homme sobre en tout, peuvent lui assurer une existence longue et heureuse. A part quelques édits pour la propreté des villes et le desséchement des terrains marécageux, les modernes ne se sont guère occupés de l'hygiène. Au dix-neuvième siècle était réservée la tâche de faire de l'hygiène une science exacte et coordonnée. occupant sa place parmi les autres sciences et montrant la santé comme l'attribut naturel d'une existence sagement conduite. Aujourd'hui chez tous les peuples civilisés, on donne à l'hygiène au moins une petite part de l'attention que mérite une science aussi importante. Les gouvernements reconnaissent son utilité, et le rôle qu'elle est appelée

)

à jouer dans l'avenir est immense.

On accorde dans l'éducation de la jeunesse une place à cet élixir de longivité. Dans notre jeune pays, nous ne sommes pas restés en arrière sous ce rapport, nous avons dans notre province un journal et un bureau d'hygiène chargés de veiller aux intérêts de cette science parmi nous et avant longtemps, estil permis, d'espérer, l'hygiène recevra de la part de nos grandes maisons d'éducation, toute l'attention qu'elle mérite.

PANNETON, M. D.

MOUVEMENT INTELLECTUEL

LIVRES NOUVEAUX

THE HISTORIC GAMES OF OLD CANADA, par P. Bender, M. D.

Etude de mœurs très intéressantes; elle a été publice dans le Magazine of American History.

CONSTITUTIONES CATHOLICÆ UNI-VERSITATIS OTTAWIENSIS A SANCTIS-SIMO DOMINO NOSTRO LEONE XIII approbatæ, 36 pages.

Dans la partie relative à la philosophie, nous lisons :

Les maîtres et les élèves parleront latin.

Le cours de philosophie durera 3 ans. On devra voir toute la philosophie dans les deux premières années, la 3e année sera un cours supérieur de philosophie aboutissant au doctorat.

Le cours supérienr de théologie et de droit canon durera 2 ans.

Il y a dans ces constitutions des dispositions qui doivent attirer l'attention de ceux qui s'intéressent aux études.

PROJETS ANCIENS de hautes études catholiques en Suisse, préliminaires de l'université de Fribourg, par le P. J.-J. Berthier, des Frères-

Prêcheurs, professeur à l'université.

Il y a là un coup d'œil très intéressant sur les universités en général, et des notes curieuses sur les efforts réitérés des Fribourgeois pour avoir une école d'études fortes et pratiques.

MANDEMENTS, ETC., DES EVEQUES DE ST-HYACINTHE, publiés par M. le chanoine A. X. Bernard, 4me volume.

Voilà encore de jolies pages sur l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Ce qui donne une valeur particulière à ce volume, c'est qu'il publie le résultat des études ecclésiastiques faites en conférences dans le diocèse, de 1866 à 1875. On y trouve, en autres choses, page 25, une étude critique sur le code des curés, de l'honorable J.U.Beaudry.

La table générale des matières est très bien faite.

Nous aimerions à voir ce volume dans la bibliothèque de MM. les curés des diverses parties du Canada. Observations sur l'étude archéologique du Dr Dionne: JACQUES CAR-TIER et la PETITE HERMINE, par Paul de Cazes.

Où Jacques Cartier a t-il passé l'hiver avec ses vaisseaux? MM. Dionne et P. de Cazes ne sont pas d'accord pour la réponse. Les raisons qu'apporte aujound'hui M. de Cazes ne sont pas sans valeur, et M. le Dr Dionne, si scrupuleux sur la vérité historique, leur donnera sans doute l'attention qu'elles méritent.

A L'œuvre et à L'épreuve par Laure Conan.

Roman historique, L'auteur a poli et repoli son ouvrage. Pensées nobles, sentiments délicats, expressions heureuses, conteur locale respectée, cour humain bien rendu: voilà ce que l'on trouve dans ce volume. Il restera perle dans notre littérature nationale. Nous en parlerons plus au long dans La Littérature au Canada en 1891.

M. E. Marceau se plaint avec raison dans la Minerce de ce que la presse ne fait pas au nouvel ouvrage de Laure Conan l'accueil qu'il mérite. Nos journalistes se contentent trop souvent d'un banal accusé de réception. Quelques-uns poussent la condescendance jusqu'à résumer la préface. La littérature politique hétérodoxe nous abrutit.

NOTES LITTERAIRES

(REVUES ET CONFÉRENCES)

L'Ange Gardien. - Cette publication nouvelle, sous la direction des Cleres de St-Viateur, de Vourles, est charmante, et très propre à répandre la dévotion aux Anges Gardiens. Nous la recommandons beaucoup. On peut s'adresser au Rév. Fr. Gendreau, Noviciat de Joliette, Le prix de l'abonnement est de 50cts.

LE PETIT MESSAGER DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, du Révd P. Nolin, S. J., de Montréal, se présente aujourd'hui, coquet, grandi de toutes façons sous le titre de : LE MES-SAGER CANADIEN DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. NOS félicitations Abonnement, 50 centins par année.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, de Québec, sous la direction de M. J.B. Cloutier et C.J. Magman, a réalisé depuis quelques mois des progrès considérables. Il en est toujours ainsi lorsque des hommes intelligents, animés du désir de bien faire se mettent sans réserve à l'ouvrage.

La Semaine Religieuse de Mont réal et celle de Québec poutsuivent heureusement leur mission.

Le Canada Revue ne rêve que réformes. Réformer peut être une boune, une excellente cho-e, pour-vu que l'on marche sur un terrain solide. Il n'est pas absolument necessaire de rester toujours en tout et partout dans le statu quo.

MM. P.J.Bédard, rédacteur du Recueil Littéraire et P. G. Roy, rédactenr du Glaneur ont donné en 1891 un bon nombre d'articles distingués. Ils sont habilement secondés par MM. R. Brunet, D. Ruthban, Frid Olin, Chatrian, Morisset, Fuster, G. Beaulien, J. G. Boissonneault, A. Côté, J. A. Chaussé, J.-B. Caouette, E. Z. Massicotte, R. Chevrier, Miss E. Ehrtone, C. Gauvreau, H. David, J. Gagnon, G. A. Marsan, etc., etc.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE.
— Cette revue sous la direction de M. le Dr J. I. Desroches et de M. le Dr J. A. Beaudry est un guide sûr et pratique pour la conservation et pour le recouvrement de la santé. Abonnement \$1.50 par année. Boite 2027, Bureau de Poste, Montréal.

M. Chapais donne à l'Institut de Québec, une conférence fort remarquée sur les Origines de la littérature canadienne.

M. B. Sulte public dans le Petit Journal de Montréal, une mosaïque canadienne d'histoire, sous le titre de Les oublies. Très intéressant.

A l'Union Catholique de Montréal, discussion très intéressante sur le jury.

Le R. P. E. Piché, donne à Belfast, devant la "société de la jenne Irlande" une conférence dont le Irish News de Belfast pur le avec éloge. L'orateur a parlé des droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat et des rapports qu'ils doivent avoir.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

SCIENCE.

L'ATOME ELECTRIQUE.

(Pour l'Etudiant)

Traduit de l'anglais, du Scientific American par G. F. Baillairge.

Pendant un dîner donné récemment à Londres par l'Institution des ingénieurs Electriciens, le professeur William Crookes, leur président, a dit:

()

Henreusement pour nous, la notion absurde, que c'est une pure perte de temps que de faire des recherches dans n'importe quel département de la science, a été rejetée. En général, on reconnaît, à présent, que la science, indépendamment des applications pratiques qui en sont faites, bénéficie ceux qui font les recherches en même temps qu'elle enrichit le peuple. "C'est une bénédiction pour celui qui donne comme pour celui qui reçoit." Entre la cuisse de grenouille qui s'agite sur la table de l'atelier de Galvain et le télégraphe ou le téléphone, il existe une filiation directe. Sans l'un, on ne pouvait avoir l'autre.

Ce que l'on sait, actuellement, an sujet de la puissance motive de l'électricité, est peu de chose. Les "Substantialistes" nous disent que c'est une espèce de matière. D'autres la regardent, non comme une matière, mais comme une forme d'énergie. D'autres, encore, rejettent ces deux théories. Le professeur Lodge prétend que c'est une forme. ou plutôt us mode de manifestation. de l'êther. Le professeur Nikola Tesla diffère du professeur Lodge, et écrit que rien ne nous empêche de dire que l'électricité est une combinaison de l'éther avec la matière, ou l'éther emprisonné. Les meilleures autorités n'ont pu se convaincre, jusqu'à présent, s'il v a une seule électricité ou s'il v en a deux dont l'une est opposée à l'autre. Le seul moven de résondre le problème, est de persévérer dans les expériences et les observations.

Quand bien même on ne réussirait jamais à connaître ce qu'est Pélectricité, et qu'elle resterait une quantité inconnue, de même que la vie et la matière, nous ferons certainement d'antres déconvertes quant à ses attributs et ses fonctions,

Nous ne saurions méconnaître la lamière que l'étude de l'électricité répand sur une diversité de phénomênes chimiques dont nous sommes témoins dans nos petits laboratoires de même que dans les vastes laboratoires de la terre et du soleil. L'ancienne théorie électro-chimique de Berzélius est abandonnée, et une théorie nouvelle et plus étendue, est en voie de la remplacer. Les faits de l'électrolysis sont loin d'être complètement découverts on coordonnés. Ils tendent à la grande probabilité que l'électricité est atomique, qu'un atome électrique est une quautité aussi définie qu'un atome chimique. Comme l'attraction électri-

que, entre deux atomes chimiques, est un trillion de fois plus grand que l'attraction de la gravitation, elle est probablement la force dont la chimie doit s'occuper le plus.

On a calculé qu'un seul pied cube d'éther qui remplit tout espace, renferme 10,000 tonneaux (mesurables au pied) d'énergie qui ont auparavant échappé à notre attention. C'est à l'électricien de l'avenir, qu'est réservé la tâche d'exploiter cette mine inépaisable et de l'utiliser pour les besoins de l'homme. Les recherches les plus récentes nous donnent raison d'espérer que cette vaste mine de pouvoir n'est pas inaccessible et hors de tout espoir. Jusqu'à présent, nous avons connu senlement une étendue très restreinte de vibrations éthérées, à partir du ronge extrême d'un côté, jusqu'au violet-ultra de l'autre côté, ou depuis les 3 dix-millionièmes d'un millimètre, jusqu'aux 8 dix-millionièmes d'un millimètre. C'est en dedans de ce champ comparativement restreint de vibrations éthérées, et du champ aussi étroit des vibrations du son, qu'il nous a falla nous borner à recevoir et à échanger les connaissances que nous possédons avec d'autres êtres rationnels. On n'a jamais sérieusement cherché à se renseigner, excepté tout dernièrement, si nous n'avons pas constamment, en opération, autour de nous, des vibrations de l'éther, plus lentes que celles qui nons affectent comme la lumière. Mais les recherches de Lolge, en Angleterre, et de Hertz, en Allemagne, nous donnent une étendue de vibrations éthérées on de ravons electriques, presque sans limite, depuis des ondes de milliers de milles en longueur, jusqu'à celles de quelques pieds. Ici se manifeste à nous, un univers nouveau ct étonnant, que nous pouvions difieillement concevoir comme étant impuissant à transmettre et a donner l'intelligence. (1)

Les expérimentalistes s'occupent à réduire la longueur des ondes des rayons électriques. Chaque fois qu'on a diminué la grandeur de l'appareil, la longueur des ondes a été raccourcie; et si l'on pouvait fabriquer des jurres de Leyde de dimensions moléculaires, les rayons ponrraient tomber en dedans des limites étroites de la visibilité. On ne sait pas encore comment on pourrait réassir à faire agir une mélocule comme une jarre de Leyde; il est assez probable cependant que la lumière phosphorique interrompue an'émettent certaines rares espèces de terre, sous l'impulsion d'un courant de haute tension dans le vide, est réellement une production artificielle de ces rayons électriques, suffisamment courts pour affecter nos organes de vision. Si une lumière de ce genre pouvait être produite plus facilement et plus régulièrement, elle serait beaucoup plus économique que la lumière émise par une flamme ou par un arc, parce que très peu de l'énergie en opération est dépensé sous la forme de ravons de chaleur. La nature nous fournit des exemples de cette production de lumière dans le ver luisant et les mouches à feu. Leur lumière, bien que suffisamment énergique pour être vue à une distance considérable, n'émet aucune chaleur perceptible à nos instruments les plus perfectionnés.

Le professeur Nikola Tesla, au moyen de courants alternants, avec très grande fréquence, a réassi à faire passer par induction, à travers la vitre d'une lampe, une énergie suffisante pour conserver un filament dans un état d'incandescence. sans faire usage des fils métalliquee de connexion. Il a même éclairé un appartement en y produisant une condition telle qu'un appareil d'èclairage peut y être placé n'importe où, et que l'on puisse en faire jaillir la lumière, sans aucune connexion électrique. Il a produit la condition requise, en créant dans l'appartement un champ électro-statione puissant et alternant très rapidement. Il suspend deux feuilles de métal, dont chacune est mise en connexion avec une des extrémités d'un fuseau électrique. Si un tabe où l'on a opéré le vide, est porté ou placé quelque part, entre ces deux feuilles il reste constamment lumineny.

Des expériences seules détermineront jusqu'à quel point ce mode d'éclairage pourra être utilisé. Dans tous les cas, le peu que nous savions quant aux possibilités de l'électricité statique, s'est développé, et la machine électrique ordinaire cessera d'être regardée simplement comme jouet pour s'anuser.

Les courants alternants ont une réputation un peu douteuse, malgré ce que l'on a pu dire de plus avantageux en leur faveur, mais les re-

⁽¹⁾ Pas de blague, messieurs les scientistes. Une cause ne peut avoir un effet qui lui soit supérieur. F. A. B.

cherches de Tesla indiquent qu'ils ne devienment pas plus dangereux. et qu'ils le deviennent moins, en proportion de la rapidité de l'alternance. Il parait, de plus, qu'une flamme réelle peut maintenant être produite sans aide chimique, une flamme qui donne la lumière et la chaleur sans consommation de matériaux et sans aucun procédé chimique. A cette fin nons avons besoin de méthodes améliorées pour produire des alternances excessivement fréquentes, et des potentiels énormes. Pourrons nons les obtenir en faisant des saignées à l'éther? Si l'on y réussit, l'épuisement futur de nos champs de houille, n'anta pas besoin de nons inquiéter. On pourra alors résondre, de suite, la question de la fumée et empêcher toutes les associations possibles de spéculateurs sur le charbon.

L'électricité semble être destinée à s'annexer le champ entier, non seulement de l'optique mais probablement aussi de la thermotique.

Les rayons de lumière ne passent pas au travers d'un mur, ni à travers une brume épaisse, comme nous le savons très bien. Mais des rayons électriques dont les ondes n'auront qu'un on deux pieds de longueur, dont nous avons déjà parlé, passeront facilement à travers de tels medium milieux.

Il y a un autre champ de recherche à explorer, où l'on s'est à peine aventuré. Je veux dire l'action mutuelle de l'électricité et de la vie. Aucun homme de saine science n'accepte l'assertion que " l'électricité est la vie; " nous ne pouvons même pas nons risquer à parler de la vie comme étant l'une des variétés on des manifestations de l'énergie, L'électricité a néanmoins une influence importante sur les phénomènes de la vie, et est à son tour, mise en action, par l'être vivant, animal ou végétal. Nons avons des poissonélectriques, dont un a servi de modernes au torpilleur des guerres modernes. Il y a le limaçon électrique que l'on avait contume de voir dans les jardins et sur les chemins antour de Hornsey Rice, et il y a aussi le centipède électrique. L'étude de tels faits et de tels rapports offre à l'électricien scientiste un champ de recherche presque sans limite.

Les vibrations plus leutes dont j'ai déjà parlé, révèlent la possibilité étonnante de la télégraphie sans fils métalliques, sans poteaux, sans cables et sans aucun des appareils coûteux d'aujourd'hui. En vain essaictions-nous à nous figurer les merveilles de l'avenir. Le progrès, ainsi que Dean Swift nous le fait observer, pourrait être trop rapide pour que nous puissions le supporter. Les merveilles de la génération présente lui suffisent.

G. F. B.

Avez-vous acheté la LITTERATURE AU CANADA EN 1890. Broché 50 cts. Relié 60 cts.

VOYAGE A TRAVERS LE MONDE



ROME

Léon XIII établit la hiérarchie catholique, au Japon.

Le professeur Marchetti présente au cercle apologétique de Rome, un magnifique travail sur Grégoire VII.

L'Université Grégorienne a créé en 1891 :

5 docteurs en droit canon 25 " en philosophie 50 " en théologie.



CANADA

Les Révds Pères Jésuites viennent d'ouvrir, chemin Ste-Foye, Québec, une maison de retraire à Pusage des prêtres et des laïes. Cette institution fait honneur au zèle du R. P. Dèsy. La propriété de la Villa-Manrèse (c'est le nom du nouvel établissement) est un don de M. Louis de Gonzague Baillairgé, de Québec.

Le 23 août 1892, on célèbrera le 50e anniversaire d'ordination de son Eminence le cardinal Taschereau.

L'hon. W. Laurier pérore à Boston, et l'hon. M. Chaplean, à Providence. Leur éloquence nous fait honneur chez nos voisins.

Les Sœurs des Petites Ecoles de Rimonski, s'appelleront désormais "Sœurs du Saint-Rosaire."

M. Tarte transporte le Canadien à Montréal.

Le cinquantenaire de l'arrivée des Oblats au Canada, a été cétébré avec me pompe grandiose, le 8 décembre 1891. Les autorités eculésiastiques et civiles, le banc, les sommites politiques, furent de la fête. Ges hommages sont bien mérités et nous n'attendions pas moins de nos compatriotes à Pégard d'une communanté qui fant tant de bien dans les paroisses par ses prédications, à Pégard de teligieux qui ont ouvert à la religion et à la colonisation, au prix de fatigues incroyables, le grand Nord-Ouest canadien.

Le 25 février 1892, noces d'argent épiscopales de Mgr Laffèche, et noces d'or sacerdotales de son grand vicaire M. Chs Ol. Caron.

Décès de M. Thomas Léandre . Brassard, à St-Michel des Saints, à l'âge de S7 ans. Encore un apôtre de la colonisation. Les habitants de la Mattawa lui doivent un monument.

On parle d'exploiter le mica dans le nord du comté de Joliette,

Déconverte d'une mine de nickel dans le canton Tull, sur la rivière Gatineau, vis à vis les Cascades.

Les Rév.ls Pères Rédemptoristes de Ste-Anne de Benupré, ont fait élever une scala sancia, près la basilique.

Décès de M. le sénateur Pâquette, médecin très distingué.

La Semaine Religieuse, de Montréal, publie un excellent article sur les devoirs du citoyen dans la patrie politique.

Mort du R. P. Dowd, P.S S., curé de St-Patrice de Montréal, à l'âge de 78 ans. Illustration du clergé inlandais, apôtre zélé de la tempérance, aviseur intime de Mgr Bourget, dans le temps; fondateur de plusieurs institutions de charité, homme d'action et de conseil.

Les Trappistes s'établieront très probablement au Manitoba, au printemps prochain; M. Ritchot, curé de St-Norbert (diocèse de St-Boniface) met à leur disposition 1,000 arpents de terrain.

Décès de M. Alphonse Lusignan, à Ottawa, à l'âge de 48 ans. Ecrivain distingué.

A L'ÉTRANGER

Décès à Paris de Lord Lytton, ex-vice-roi des Indes. Homme de lettres.

Don Pedro, ex-empereur du Brésil, meart de la grippe en exil. Il aimait beaucoup le Brésil, mais il a manqué de fermeté. Il avait éponsé Thérèse, fills de François Ier roi des deux Siciles. Il laisse pour héritière sa fille I-sabelle née en 1846, mariée en 1864 à Louis-Philippe d'Orléans, comte d'Eu. (Deux enfants sont nés de ce mariage: Pedro, 1875 et Louis-Philippe 1878.) L'ex-impératrice est morte en Pertugal. Don Pedro est mort en France; il était né à Rio Janeiro en 1825.

Don Pedro était un savant. Il a cu le mérite d'abolir l'esclavage dans ses Etats. Plusieurs prétendent que là fut la cause de sa chute. Il a reçu avec piété les derniers sacrements.

L'immense majorité des évêques et des archevêques de France sympathisent ouvertement avec Mgr. Gouthe-Soulard.

Des traités de commerce viennent d'être couclus entre l'Allemagne et l'Autriche, et par ces deux pays avec l'Italie, la Russie et la Belgique. On donne à cet évènement une importance considérable. La triple alliance en sortirait plus forte. Ces quatre pays, dans tons les cas, abaissent généralement les tarifs, c'est autant de gagner sur ce que la protection peut avoir d'abassif. Ces traités sont devant les chambres des divers pays susdits.

Chose surprenante, les juifs chassés de partout pour ainsi-dire, ne peuvent débarquer même en Paleatine, par la défense du gouvernement d'Ottoman. La race décide de vrait trouver en ce fait extraordi-

naire de dispersion universelle une raison de conversion.

La famille juive grandit cenemdant à Jérusalem, à Safad et à Thériade. Un correspondant de PUnivers prétend qu'il y a dans cevilles 80,000 juifs.

Lord Dufferin succède à Lord Lytton, comme ambassadeur de l'Angleterre en France. Né en 1826, Lord Dufferin fut de 1872 à 1878 gouverneur du Canada, de 1879 à 1881 ambassadeur extraordinaire à St.-Petershonzg, puis en Italie.

Une grande perte pour les catholiques militants de France: décès de Mgr Freppel, évêque d'Angers, écrivain remarquable, polémiste vigourenx, orateur distingué, politicien de renou, né en 1827.

Une grande solennité aura lieu à St-Pierre de Rome en mars 1892, à l'occasion de la proclamation de la béatification de Christine de Savoic, Christine de Savoic, é_l ouse de Frédéric II, fut reine de Naplés, du 21 novembre 1836 au 31 janvier 1831, Graduit de la Fenice, de New-York).

Le Bulletin des Associations Ouvrières (Paris, 32 rue Verneuil) publie un beau et utile compte-rendu des travaux du congrès de Valence.

Les evénements du 2 ectobre, à Rome, donnent naissance à une croisade en faveur des droits pontificaux. Un Comité des droits du Pape vient de se former, rue de Verneuil, à Paris.

Agitation an Brésil. Le président Fonseca est obligé de donner sa démission. Le général Floriano lui succède.

Le Figaro requeille 5,000 francpour payer les 3,000 francs d'amende auxquels on condamne Mgr Gouthe-Soulard.

L'Italie se fortifie en Sicile.

Une incendie éclate à Madrid dans le musée de peinture de Prado et détruit : La Sainte Famille de Pajacilo, et plusieurs peintures précieuses de Ribera, de Fra Angelico, du Tizien, et de Teniers.

CHEZ NOS VOISINS.

ETATS-UNIS.

Ces messieurs ont aussi leurs misères. Le divorce menace chez enx le fondement de la société, la fanille

De 1867 à 1886 inclusivement, les cours des Etats-Unis ont émis 328,716 décrets de divorce. 216,176 ont été demandés par les femmes.

Le remêde est dans le catholicisme qui fait du mariage un sacrement, sur lequel les lois civiles n'ont aucun pouvoir pour briser ce qui est uni à jamais.

Les prisons des Etats-Unis renferment 100,000 personnes. Cette crême fouettée coûte 15 millions de piastres par année.

Décès de Mgr Wadhams, premier évêque d'Ogdensburg (1872), à l'âge de 75 ans. Ancien ministre protestant converti. Grâce à son habile administration, son diocèse est devenu puissant.

Un 3me congrès catholique, dans l'intérêt de la population noire, tenu à Philadelphie le 5 de janvier 1892.

POÈMES D'AMITIÉ CHRÉTIENNE.

A Monsieur l'abbé R'"

CURÉ DE BELLEVILLE, A SON DÉPART POUR ROME.

En espérant toujours, contre toute espérance,
Pour Dieu, pour l'avenir, pour notre chère France,
Des ans meilleurs, la foi, la sainte autorité
Au glaive à deux tranchants: Justice et charité,
Vers le bien, vers le vrai de vigoureux coups d'aile,
Du passé glorieux le souvenir fidèle,
La raison dans la foi trouvant la liberté,
Dans tous les saints amours la paix, la vérité!
Tous ces vœux du chrétien, couronnement de l'homme.
Offrez-les pour nous tous au pontife de Rome!

A. GAUDEFROY.

Les HOMONYMES SIMPLES de la langue française sont en vente aux bureaux de la Famille. Broché 30 centins, relié 50 centins.

et peut par conséquent juger : " Je ne connais pas de re-Il entend parler de tout ce qui se dit en sait de guérison toute espèce de médecines, qui est en relation avec les nion d'un homme qui tient une pharmacie, qui vend medes pour la toux, le mal de gorge, ou l'euronement les remêdes qui se vendent et le mérite de chaque remêde. patients et leurs familles et qui suit mieux que tont antre G. Glover, paarmacien, Watertown, Wis. pers and class journal: gives the enculation rating VERY one in need of information on the subject

vu_le bien que la première lui avait fuit. demandait une autre bouteille et la payait en disant qu'à sant, je ne lui chargerais rien. Quelques jours après elle dre une bouteille et que si le résultat n'était pas satisfaidonneront du sonlagement. Elle n'avait guère de con-Pavenir elle voulait tonjours en avoir une sous la main fance dans les médecines patentées. Je lui dis d'en prenpris du froid. Elle pouvait à peine parler. Je lui parle lu German Syrup. de lui assure que quelques doses lui ENROUEMENT arrive à mon magasin: elle avait three." L'hiver dernier, une Dame qui ait fait plus de bien dans ma fa-mille que le German Syrup de Bos-TELEPHONE HELL 6930 Sprace St., N. Y Addres ROWELL'S ADVERTISING

ced advice given on all makes. Machines sold on monthly Wholesalb prices to dealers. payments. Any Instrument manufactured shipped, privisecond hand Instruments at half new prices. TYPEWRITER Illustrated Catalogues Caprejudi

31 Broadway, New-York. 299 Wabash Avo., Chicago.

HEADQUARTERS. F you wish to advertise anything anywhere at any ilme write to Gl.O. P. HOWELL &CO. 10 Spruce St., New-ADVERTISING

ALCIDE CHAUSSÉ ARCHITECTE

Mesureur et Evaluateur. 1541, RUE STE-CATHERINE

l'Erodiant, Commission générense, Nous avons besom d'agents

G. G. Green, Woodbury, N. J. et Toronto, Canada.

every one, and a good deal of information about rates and other matters per aining to the business of advertising Address ROWELL'S ADVERTISING BUREAU, 10 from the American Newspaper Directory of all the best papaid, on receip of price. Contains a careful compilation. Advertisers," Sas pages, price one dollar. Mailed, postage ndvertising will do well to obtain a copy of "Book for MONTREAL. 2 M. J. A.: Langlais, libraire-éditeur, de Québec, public chaque année l'Almanach canadien. Cet almanach forme aujourd'hui un volume de 202 pages, où l'on trouve des renseignsments de toutes sortes. C'est assurément l'un des almanachs les plus fournis qui existent dans la Province. Il ne servend pas plus cher que les autres. 177, rue St-Joseph, St-Roch de Québec.

Achetez A l'Œuvre et à l'Epreuve, de Laure Conan. bureaux de l'Etudiant et de la Famille, 52 centins, franc de port.

Kestaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cotte preparation est heatement re-commandee par des personnes compe-tentes, Picsiones lichecins et autres.

En vens partout --- 50 centins le houteille

L. ROBITAILLE, Proprietaire Joliette, P. Q., Canada

SPECIFIQUE ANTIASTHMATIQUE du Dr NEY



Pour le soulagement et la guérison de l'Asthme, de la Bronchite, du Catarrhe, du

d'espace, nous ne donnons que quelques extraits de deux de ces attestations. Les mérites de cette excellente préparation sont Après une expérience de nombre d'années chez une foule de personnes, le SPECIFIQUE DU DRNEY est offert au public en toute confiance. attestés par de nombneux rémoignages. Croup, etc. Fauto

met. S'il ne guérit pas toujeurs, i, soulage infailliblement." " Quant à l'effet de votre Spécifique An-tiasthmatique, je crois qu'il vaut ce qu'il prodo St-Bonifaes, Manitona, dit: La Hev. S de l'Hopital Général

restitue

Le Dr G. Desrosiers écrit, 15 nov. 1890 : St. Boulface, 8 juin 1887. S .

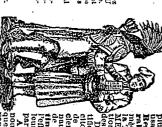
eu un cas particulièrement grave d'ins la personne d'un vieillard de 12 av «, asthmatique invitiré dépuis 12 à 15 ans. Cet homme t'Est letde cela plusieurs semaines, et, d'aprèsce que TIASTHUATIQUE DU Dr NEY, et aussilot lewent mul, qu'il craignait la suffocation. Je lui fis asvirer la fumée du SPÉCIFIQUE ANsieurs cas d asthme avec très bon succès. Jui "Jaifait usage du SPÉCIFIQUE ANTI-ASTHUATIQUE DU Dr. NEY dans juip.que. Je n'ai donc qu'a me touer de l'usag. a respiration reprit son cours regulier. It y a en suis, sa sunté a été excellente depuis cette

de cette excellente préparation. St-Félix de Valois, G. DESR OSIERS, M. D.

🏂 Franco par la malle sur réception du prix Vendu par tous les pharmaciens en boltes de 60 ets et de \$1.00. SEUL PROPRIETAIRE

ROBITAILLE, Pharmacian JOLIBITE, P. Q.

Blixir Resineux Pectoral



isare de l'Elixir
Realneux Pectoral, le grand remèle du jour contre
la TOUX, le RHUlons de la Gorge et
clons de la Gorge et
gloss Poumons. Voulez-vous ne plus tousser? Faites De nombreu**x c**er-

20013 clergé, de commu-naulés religieuses, tificats émanant de leuse de cette preefficacité merveilcitoyens éminents, e medecins dis-A défaut d'espace membres Bitounop ett

que le certificat sui-

MARQUE DE COMMERCE. Montréal, 27 mars 1889.

comme un excellent remède contre les affe-Après avoir pris connaissance de la compo-sition de l'Elixir Resineux Pectoral, jo crois de mou devoir de le recommander otions des poumons en général.

Professeur de chimie N. FAFARD, M. D.

à l'Université Lavat,

En vente partout — 25 centins la bouteilie

L.ROBITAILLE, Proprietaire Joliette, P. Q., Canada

SUPPLEMENT à l'Etudiant

No 1

La Question Religieuse au Parlement Français.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1891.

DISCOURS DE MGR FREPPEL, EVEQUE D'ANGERS.

MGR FREPPEL. Messieurs, je n'aurai pas le témérité de faire un long discours, à cette heure avancée de la séance.

Je garderais même le silence si la Chambre pouvait ne pas s'étonner de ne pas me voir intervenir, au moins pour un moment, dans le débat qui l'occupe depuis deux jours.

Je me serais tu si je n'avais a vous présenter quelques observations sur le discours de M. le président du conseil.

Il est évident que M. le président du conseil croit à l'attitude hostile du clergé envers la République. Eh bien! cette attitude hostile, je la conteste formellement (Mouvements divers.)

Déjà, dans une autre occasion, je me suis permis, du haut de cette tribune, de défier nos adversaires de nous montrer un écrit pastoral quelconque dans lequel un membre du clergé se serait prononcé pour la monarchie contre la République. (Interruptions à gauche.)

M. CAMILLE DREYFUS.—Il ne faudait pas remonter très loin dans l'histoire. On pourrait trouver des exemples, en 1873 notamment!

MGR FREPPEL. Ce dén est resté jusqu'à prèsent, sans réponse. Car, il ne suffit pas, monsieur le président du conseil, de demander la modification de certaines lois comme injustes ou comme antichrétiennes pour mériter à l'instant même d'être traité en ennemi de la République. Il est parfaitement permis de se faire de la République une conception différente de la vôtre; c'est le droit de chacun. (Très bien! très bien! à droite.—Interruptions à gauche.) Il est parfaitement permis de ne pas identifier en principe l'idée ou la forme républicaine avec l'athéisme ou l'antichristianisme...et même avec la franc-maçonnerie.

M. CAMULLE PELLETAN. Ou même avec la République ! (Sourires approbatifs à gauche).

MGR FREPPEL. On peut combattre ces erreurs, ou ces institutions, sans avoir pour cela une attitude hostile à la République elle-mênie. (Très bien! très bien! à droite.

Voyez ce qui se passe en Autriche. Il y a quinze jours seulement- et j'appelle sur cet incident l'attention de M. le président du conseil—l'episcopat autrichien tout entier, dans une lettre pastorale collective, s'élevait contre une loi du pays; et personne n'y a trouvé à redire, personne n'y a vu une attitude hostile contre la monarchie autrichienne.

Vous voulez donc faire à l'épiscopat français une situation inférieure à celle de l'épiscopat dans le reste du monde ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. CUNEO D'ORNANO. La liberté comme en Autriche !

MGR FREPPEL. C'est une situation que nous ne pouvons accepter.

Je parle du clergé dans l'exercice de son ministère : car, en dehors du ministère pastoral, vous m'accorderez bien que tout prêtre, comme tout autre citoyen, a le droit d'avoir telle opinion politique qu'il voudra. Eh bien, la vérité est—il faut le dire hautement—que le clergé français, à l'image de la nation elle-même, est divisé en matière politique, malheureusement. Il y a parmi les prêtres, comme parmi les laïques, des royalistes, des impérialistes, des républicains.

Qu'y pouvez-vous? C'est un fait.

M. BERTRAND. Les républicains y sont très rares !

MGR FREPPEL. Hier encore, un évêque déclarait dans un écrit non pastoral, reproduit par presque toutes les feuilles républicaines, qu'à ses yeux la monarchie était, en France, morte pour toujours. Demain un autre aura le droit de soutenir le contraire avec une égale autorité. Cela, c'est de la controverse entre citoyens.

M. CAMILLE PELLETAN. Ce sont des fonctionnaires !

MGR FREPPEL. Ce que vous avez le droit d'exiger, c'est que dans aucun écrit pastoral, par aucun acte pastoral, aucun membre du clergé ne se prononce contre la forme actuelle du gouvernement.

Eh bien! je réitère mon défi : montrez-nous un acte pastoral, produisez un écrit pastoral par lequel un évêque, un curé ait posé la question entre la monarchie et la république. Vous n'en produisez aucun. Cela suffit pour que vous n'ayez pas le droit de prêter au clergé, comme tel, une attitude hostile à la République ellemême.

M. LOUIS HÉMON. Vous n'avez jamais assisté à un-sermon dans le Finistère!

MGR FREPPEL. Avant d'arriver à un autre point traité par M. le président du conseil, j'ai sur le cœur une assertion qui s'est produite dans cette enceinte, et que j'ai tronvée dans la houche de M. le ministre des cultes: je veux parler—car c'est un point capital—des additions faites aux catéchismes diocésains par quelques membres de l'épiscopat.

J'ai d'autant moins besoin de discuter ces additions qu'elles ne font que reproduiré dans des formules brèves, catéchétiques, les conclusions d'un discours que j'ai en l'occasion de faire à cette tribune sur les droits et les devoirs du clergé en matière électorale. Ce jour-là, j'ai en l'honneur d'être combattu par M. Ribot...

M. RIBOT, ministre des affaires étrangères. Et je n'ai pas changé d'avis.

MGR FREPPEL. Voilà pourquoi je cherche à vous convertir en ce moment (On rit.)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES. Ce sera difficile!

MGR FREPPEL...ce qui, soit dit en passant, et sans compter son talent, n'avait pas peu contribué à faire de lui un ministre. (Nouveaux rires.)

Je ne voudrais pas insister beaucoup sur ce point pour ne pas provoquer notre éloquent collègue, qui de ce coup, ne pourrait manquer de devenir au moins président de la République. (Mouvements divers.)

Je dis que je ne puis accepter l'opinion de M. le ministre des cultes ni probablement celle de M. le président du conseil sur ce point capital. Comment, en effet, ne pas répéter que ces formules des catéchismes diocésains sont, au point de vue chrétien et moral, les propres formules du sens commun?

Deux choses sont certaines : d'une part, le grand rôle que joue le suffrage universel dans les sociétés modernes, et, de l'autre. l'insuffisance de l'éducation religieuse et politique d'une partie du peuple français, qui s'imagine volontiers que l'exercice du droit de suffrage est un acte indifférent et qui n'engage pas la conscience.

Vous-mêmes, messieurs, l'avez si bien compris que vous avez fait à ces choses une large part, jusque dans l'enseignement primaire, qui s'adresse à des enfants, monsieur le ministre des cultes, au ris-

que de jeter dans leurs cœurs, comme vous l'avez dit, des semences de discorde : de là vos manuels d'instrucțion civique.

L'Eglise, elle aussi, au point de vue chrétien et moral, a son manuel d'instruction civique, c'est le catéchisme.

A gauche. Il n'y a pas de comparaison.

MGR FREPPEL. Elle y enseigne deux choses.

M. SAINT-ROMME. Elle enseigne sans doute que votre royaume est de ce monde?

MGR FREPPEL... l'obligation de voter au lieu de s'abstenir par négligence, de prendre part aux élections, et l'obligation de ne voter que pour des hommes résolus à servir au mieux les intérêts de la religion et du pays, à l'exclusion des adversaires de l'une ou de l'autre. C'est son devoir plus encore que son droit, et l'Eglise ne remplirait pas sa mission si elle n'enseignait pas la morale domestique et la morale individuelle. Or, l'exercice du droit du suffrage rentre au premier chef dans les devoirs de la morale sociale.

(Applaudissements à droite.)

Laissez-moi vous lire à ce sujet quelques lignes seulement d'une lettre pastorale à laquelle M. Rivet a fait l'honneur de la signaler à cette tribune, parce qu'elle répondait d'avance aux objections de M. le ministre des cultes.

« On a beau dire que l'exercice du droit de suffrage appartient à l'ordre civil et politique, il n'en constitue pas moins un acte moral, qui relève de la conscience chrétienne et ne saurait à aucun titre être traité d'indifférent au regard de la loi divine. Eh quoi ! nos très chers frères, on appellerait indifférent un acte qui aura pour effet de sauvegarder ou de mettre en péril les intérêts matériels, religieux et moraux d'une commune, d'une province, d'un pays tout entier! Indifférent! un acte par suite duquel vos enfants receyront le bienfait d'une éducation chrétienne ou seront condamnés à fréquenter les écoles sans prières, sans instruction religieuse, sans Dieu! Indissérent! un acte qui pourra contribuer à saire chasser des hôpitaux et des hospices les filles de la Charité, pour leur substituer des mercenaires au cour vide de foi et de dévouement! Indifférent! un acte dont dépendra la question de savoir si une politique de sectaires réussira à tarir dans sa source le recrutement du clergé; si vos prêtres continueront à recevoir la modique indemnité que l'assemblée constituante de 1789 leur avait garantie en retour des biens' ecclésiastiques aliénés à la fin du siècle dernier; si vos églises resteront affectées à l'exercice du culte catholique, ou bien

si on les profanera pour 'eur donner nous ne savons quelle autre destination! Indifférent! un acte au bout duquel il y a la paix ou la guerre religieuse, la conciliation des esprits ou bien le trou est et le désordre universels! Indifférent! un pareil acte! Mais il n'en est pas de plus grave, ni qui engage à un plus haut degré la responsabilité d'un chrétien.

«Nous venons de prononcer ce grand mot de responsabilité qui exprime si bien le caractère et la portée morale de nos actes. Tout est là, en effet, nos très chers frères, lorsqu'il s'agit de l'exercice du droit de suffage. L'électeur est responsable des voies de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir ; or, c'était son devoir de s'éclairer au préalable, de no donner sa comiance qu'à bon escient et de prendre à cet égard les informations nécessaires. S'il ne les a pas prises, il s'est rendu compable de négligence en matière grave; et si, les avant prises, il n'en a pas tenu compte, il a chargé sa conscience d'un poids Joard. Dans ce cas, il coopère positivement à tout le mal qui peut résulter de son vote. Peu importe que ce mal, il ne le commette point par lai-même; il a préparé, il a fourni volontairement par son suffrage, l'instrument à l'aide duquel le mat a été commis. C'est en son nom et avec sa connivence que l'on fera litière de nos droits et de nos libertés, que la religion sera persécutée et le pays conduit aux abimes. Si ce n'est point là une grave responsabilité devant Dieu et aux yeux des hommes, nous ignorons de que pourrait bien signifier de mot. Fun des plus élevés de la lángue chrétienne.» (Trait).

Voilà les vrais principes de la morale sociale. Tous les catéchismes dont on a parlé n'ont fuit que les appliquer; ils sont donc absolument irréprochables et vous n'avez pas le droit de les attaquer (Très bien! très bien! à droite).

J'aurais fini, si M. le président du conseil n'avait parlé des armes dont il entend se servir contre les membres du clergé. Parmi ces armes il compte les articles organiques.

Au Sénat, comme ici, il a confondu les articles organiques avec le Concordat. Le Concordat est un traité, un contrat synallagnatique entre le Saint-Siège et le gouvernement français, tambis que les articles organiques sont un réglement, une loi, si vous voilez, mais édictée par l'une des parties contractantes malgré les réclamations de l'autre.

M. CAMILLE PELLETAN. C'est une loi française qu'aucun réena n'a abrogée! MGR FREPPEL. Les articles organiques, nous a-t-on dit, sont une partie intégrante du Concordat; or, la plupart d'entre eux, sont inappliqués; donc, le Concordat, lui-même, n'est pas respecté. Voilà l'argument.

Je réponds que les articles organiques sont une partie intégrante du Concordat à peu près comme l'eau est une partie intégrante du feu, comme la nuit est une partie intégrante du jour, c'est-à-dire qu'ils sont en contradiction formelle avec le Concordat, dans leurs dispositions fondamentales. Le Concordat est un acte de la société moderne; les articles organiques sont un document d'ancien régime où sont venues se ramasser toutes les vieilles erreurs des Dupuy et des Pythou. (Interruptions.)

M LE PRESIDENT. Messieurs, vous ne pouvez pas empêcher l'orateur de répondre à M. le ministre. Veuillez garder le silence.

MGR FREPPEL. Voilà pourquoi, à la différence du Concordat, qui est resté debout dans toute son intégrité et dans toute sa vigueur, les articles organiques sont arrivés promptement à l'état de désuétude et de caducité. (Bruit à gauche.)

C'est ce que j'ai à démontrer, messieurs, c'est le fond du débat ; permettez-moi d'y insister.

M. BOISSY D'ANGLAS. Monsieur l'évêque, quand vous avez prêté serment de fidélité, les articles organiques existaient!

MGR FREPPEL. Je vais vous répondre. (Ah ! ah !)

J'ai toujours été connu pour un adversaire des articles organiques. Mes rares anciens auditeurs de la Sorbonne, que je compte encore dans cette enceinte, pourront vous dire que tel a été mon enseignement. J'ai enseigné l'infaillibilité du pape en pleine Sorbonne à une époque où il y avait peut être quelque péril à le faire, et je l'ai soutenue avec la même décision que j'ai apportée vingt ans après au concile du Vatican; vous pouvez consulter le 4° volume de mon Cours d'éloquence sacrée, 20° leçon.

M. BOISSY-D'ANGLAS. Alors il y avait dans votre serment une restriction mentale en ce qui concerne les articles organiques? (Très bien ! et rires à gauche)

MGR FREPPEL. Pas du tout! Tout le monde savait, et M. Rouland le premier, ce que je pensais des lois organiques.

Laissons de côté cette question personnelle, et venons à la thèse elle-même.

Je suppose qu'à la suite du traité de Francsort, -je prends celui-

là parce que c'est le dernier en date,—je suppose qu'à la suite du traité de Francfort, l'Etat prussien se soit imaginé d'y joindre toute une série d'articles additionnels changeant le traité sur des points graves, l'altérant, le dénaturant. Est-ce que vous n'auriez pas cent fois le droit de protester contre cette violation flagrante de la justice et de l'équité?

Eh bien, c'est là précisément le cas des articles organiques; ils contiennent, non pas en tout, mais en majeure partie, une législation absolument contraire au Concordat.

Voilà pourquoi ils n'ont pas été appliqués, et, quoi que se propose de faire M. le président du conseil, ils ne peuvent pas l'être.

Mais, a-t-il dit au Sénat avec M. le ministre des cultes, vous oubliez l'article I et du Concordat qui a servi de base à cette législation?

Je l'oublie si peu, que je vais le citer :

«Art. I^{er}. La religion catholique, apostolique et romaine sera exercée librement en France; son culte sera public, en se conformant aux réglements de police que le gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique.»

Voilà l'article l'et. Il consacre, d'une part, la liberté et la publicité du culte catholique et, d'autre part, le droit pour le gouvernement de faire des règlements de police pour assurer la tranquilité publique. Si donc le gouvernement consulaire s'était borné à faire des règlements de police en vue de prévenir ou de réprimer les troubles qui pourraient se produire à l'occasion du culte, si le co-signataire du Concordat s'était renfermé dans cette matière qui était de sa compétence, ce n'est pas moi qui m'élèverais contre les articles organiques, car je ne suis pas de ceux qui voudraient absorber le pouvoir civil dans le pouvoir religieux; je cherche au contraire à les distinguer l'un de l'autre et à faire à chacun la part qui lui revient. (Bruit persistant.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous en prie, messieurs, veuillez écouter l'orateur.

MGR FREPPEL. J'ai le droit de répondre à M. le président du conseil. Il a mis sur le même pied le Concordat et les articles organiques C'est une thèse que je ne puis pas admettre : voilà pourquoi je dois la combattre.

Est-ce le cas des articles organiques? De quelques uns, oui ; aussi ceux-là ont-ils toujours été appliqués. Quant aux autres, ce ne sont rien moins que des règlements de police ; ils n'ont pas pour objet d'assurer la tranquillité publique ; c'est tout simplement une sèrie d'emplétements et d'usurpations sur le pouvoir doctrinal, législatif et disciplinaire de l'Eglise. Voilà pourquoi, à la disserence du Concordat, qui est toujours resté debout, les articles organi-

ques sont arrivés promptement à l'état de désuétude et de ca-ducité.

En effet, voyons un peu ce que c'est que ces articles organiques

dont on nous menace, et que l'on connaît si peu.

Et d'abord, le législateur des articles organiques à légifaré sur le catéchisme et sur la liturgie. Or, ne sont ce pas là des choses d'ordre spirituel? Est-ce que le catechisme et la liturgie entrent dans la

catégorie des réglements de police?

La tranquillité publique est elle intéressée à ce qu'il y ait dons la cathédrale de Meaux des cérémonies, qui n'ont pas lieu dans celle d'Amiens ou dans celle de Reius? Évidemment, l'article let du Concordat n'autorisait pas un abus d'autorité aussi étrange it que nous avons peine à comprendre aujourd'hui, it ut cela est contraire

à toute idée saine sur la distinction des deux pouvoirs.

Mais voici qui est plus fort. Les articles organiques ont légiféré sur ce qu'il y a de plus étranger au pouvoir civil : la paradiction ecclésiastique. Ils out indiqué à qui appartien frait dans en que diocèse, après la mort de l'évê que, le droit d'accorder au piètre le pouvoir de remettre les péchès et d'administrer les sacrements tandis que, à la mort de l'évêque, l'Eglise enlève aux vicaires généraux du défant tous leurs pouvoirs. Portais a décidé de les continuer, absolument comme s'il avant les droits d'un concile général ou du Pape lui-même . . .

Il est vrai qu'un simple décret postérieur, celui du .28 février 1810, a fait disparaître cette énormité; mais cela prouve précisément avec quelle légèreté ces articles avaient été ré ligés et a quel point ils étaient contraires aux droits et aux libertés de l'Eglise.

Une fois engagé dans cette voie, le législateur des articles organiques ne connaît plus de lunites à son destr, non pas de regler les rapports extérieurs de l'Eglise et de l'Etat, mais la juridictio a spirituelle, mais la discipline ecclésiastique, toutes choses auxquelles l'article Ier du Concordat ne l'autorisant pas à toucher.

C'est tout un code ecclésiastique qu'il institue, toujours sons prétexte de faire des règlements de police ; c'est une espèce de Constitution civile du clergé, adoucie et mitigée. Il règle les rapports du métropolitain avec les suffragants ; il fixe les conditions d'a-l nission dans les ordres majeurs ; il étend ou restreint les juridieurons épiscopales, absolument comme s'il était le Pape, il veut même connaître — jusqu'à ce qu'il soit revenu de son erreur, et ce ne sera qu'en 1810—il veut même connaître des brefs de la pénit-meerie, c'est-a-dire des secrets les plus intimes des particuliers et des familles, ce qu'il n'était jamais venu en idée à un pouvoir civil de vouloir soumettre à ses vérifications.

Et vous appelez cela des règlements de police! Et vous vous étonnez que tandis que le Concordat, lui si sage, si mesuré, a conservé toute sa valeur, cette législation exorbitante et parasitaire ait été frappée sitôt de stérilité et de mort! Encore, si les articles organiques s'étaient abstenus de légiférer en matière de doctrine!

Mais ces étranges règlements de police ne visent à rien moins qu'à imposer un enseignement dognatique! Et quel enseignement dognatique? Le contraire de celui que suppose et qu'implique le Concordat. Par l'acte même du Concordat, le premier Consul avant reconnu la plénitude du pouvoir spirituel qui réside dans le Pape en lui demandant ce qu'il y a de plus contraire aux maximes gallicanes, la démission et, en cas de refus, la dépossession de cent trente six évêques tous légitimement élus, et cela sans jugement canonique. Aussi les évêques gallicans réfugiés à Lo-dres ne s'étaient pas trompés sur la portée de cette mesure, dans laquelle ils voyaient à bon droit le coup de mort porté au gallicanisme.

Mais voici que, ultramontain dans le Concordat, le premier Consul devient gallican dans les articles organiques, jusqu'à vouloir imposer aux séminaires un enseignement contraire à celui qu'il a mis en pratique, à savoir que le pouvoir du Pape est limité p ir les canons; pour le coup, la contradiction était trop forte. Il ne faut pas s'étonner que ce genre de règlement public n'ait pas eu le suc-

cès que s'en promettait son auteur.

J'en dirai autant de l'article 20, origine et point de départ du conflit d'hier. Sous l'ancien régime, alors que le clergé formait un ordre dans l'Etat, que les évêques, à côté de leur ministère spirituel, exerçaient des fonctions civiles et politiques, et que d'autre part il pouvait se produire des conflits à main arinée entre les Papes et les rois de France, comme par exemple entre Louis XII et Jules II, on s'explique qu'il soit venu à l'idée du pouvoir ctvil d'interdire aux évêques de se rendre à Rome, sans autorisation. Mais aujourd'hui que rien de pareil ne peut se produire, que les évêques sont des fonctionnaires de l'Eglise ét non de l'Etat, attendu qu'ils ne détiennent aucune portion de la puissance civile, les ordonnances de Blois et d'Orléans n'ont plus aucune raison d'être. C'est le droit canonique seul qui don fixer les conditions de la résidence des évêques.

Et que dirai-je de l'article Ier, de l'article fondamental, aux termes duquel aucune bulle du Pape, même dogmatique, ne pourrait être reçue, imprimée, publiée, sans l'autorisation du gouvernement?

M. Ribot disait l'autre jour, au Sénat, que cet article n'était pas caduc. Eh bien, sous l'ancien régime, lorsque les bulles du Pape, une fois reçues et homologuées par le Parlement . «Bruit.»

M. LE PRÉSIDENT. Je vous prie, messieurs, de garder le silence. M. Freppel fait à la tribune une critique des articles ornagiques ; c'est son droit. Veuillez l'écouter.

MGR FREPPEL. Sous l'ancien régime, alors que les constitutions pontificales, une fois reçues et homologuées par les Parlements, devenaient en même temps lois de l'Etat, on comprend jusqu'à un certain point l'exigence de cette formalité; encore ne s'appliquait-elle jamais aux bulles dogmatiques. Mais du moment que le Concordat ne reconnaissait plus de religion d'Etat, que les constitutions pontificales devenaient tout simplement des enseignements, de pures déclarations, n'ay int plus aucune force coactive au for extérieur, mais une valeur morale, au for intérieur, pour ceux qui voudraient s'y soumettre, une pareille exigence devenait plus qu'un anachronisme, plus qu'un archaïsme, une pure vexation. D'ailleurs, avec la liberté illimitée de la presse, cet article, comme tant d'autres, est devenu inapplicable. Il serait pas trop étrange de permettre la publication d'un document pontifical par le Gi? Blas ou le Voltaire et ne l'interdire aux évêques, dont c'est la mission essentielle de faire connaître aux fidèles les enseignements du Saint-Siège. «Interruptions».

Je pourrais pousser plus loin l'examen de ces articles pour en discuter la valeur. Mais je m'artête, croyant avoir suffisamment demontré que, loin d'être une application du Concordat, comme le disent quelques uns de nos collègues, les articles organiques en sont la contradiction formelle dans plusieurs de leurs dispositions fondamentales; ils contiennent toute une série d'emplétements et d'usur pations sur le pouvoir doctrinal, legislatif et disciplinaire de l'Eglise.

Par conséquent, ils ont pu et ils ont dû rester inappliqués; ils ont pu et ils ont dû tomber rapidement à l'état de désuétude et de caducité, sans que le Concordat ait reçu par là la moindre atteinte. Messieurs, je viens de démontrer, en réponse à M. le président

du conseil . . . «Interruptions.».

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, l'orateur arrive aux conclusions

de son discours : je vous prie de l'écouter . . .

MGR FREPPEL, qu'il aurait tort de vouloir user de pareilles armes contre le clergé : ces armes n'existent plus que dans le vieil arsenal démodé, sans valeur et hors de service. "Applaudissements à droite."

Mort de Mgr Freppel

L'Univers à reçu d'Angers la note suivante :

Angers, 22 décembre 1891.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous envoie quelques mots à la hâte sur la mort imprévue de notre père et de notre vaillant chef et maître.

Arrivé de Paris très fatigué, il avait absolument voulu, malgré les représentations de son entourage, faire l'ordination de samedi, disant : 'J'aimerais mieux me traîner à deux genoux, et, pouvoir ordonner mes prêtres." C'est donc un soldat mort sur la brèche!

L'ordination le fatigua extrêmement. Rentré à l'évêché, il put se reposer. Les journées de dimanche et de lundi s'écoulèrent sans nouvelles souffrances. Dans l'après-midi de lundi, il avait écrit plusieurs lettres, entre autres une au préfet et d'autres à des prêtres récemment nommés par lui dans de nouvelles paroisses.

Après souper, il causa avec sa famille épiscopale et se retira

dans sa chambre vers 8 heures 1.

A 9 h., il sonne son domestique. Celui-ci accourt, le trouve suffoqué dans son lit. Il le lève, le met dans son fauteuil. La tête lui faisait très grand mal.

On court chercher les médecins et son confesseur, le P. Julien

capucin, qui l'avait déjà entendu tout récemment.

Le médecin arrive : Pour combien en ai-je encore ? demande Monseigneur, pouvant à peine parler. — Pour quelques heures seulement, Monseigneur. — Alors l'évêque fit un " merci" affectueux et reconnaissant et se recueillit.

Quand le Père arriva, il reçut l'absolution et l'extrême-one-

tion. Il avait encore sa connaissance.

Tonte la nuit il était suffoqué, mais il était très calme. Vers six heures du matin, il serra encore la main de son secrétaire particulier, M. Pinier, en lui di ant à deux reprises : Adieu.

Sa consine, la religieuse de Notre-Dame-sous-Terre d'Angers, vint ensuite le voir, mais on ne peut dire s'il l'a reconnue.

Dès lors il entra en agonie; à midi $\frac{a}{4}$, il parut mourir, puis tout à coup il poussa un grand cri et exhala doucement, peu après, son dernier soupir.

Eloge de Mgr Freppel

PAR

M. Floquet, président de la chambre.

24 décembre 1891.

Messieurs, vous le savez déjà, comme toute la France, la Chambre vient de faire une perte cruelle.

Dans ces cathédrales, où lui-même il a fait entendre tant d'oraisons funèbres dont quelques-unes resteront historiques, Mgr l'évêque d'Angers, sera glorifié par l'Eglise pour les services qu'il lui a rendus et pour ses vertus.

Ici, je dois adresser, au nom de l'Assemblée, notre dernier et res-

pectueux salut au collègue éminent qui laissera un grand vide parmi ceux qui l'entouraient de plus près, et qui manquera à la tribune

française. (Applaudissements).

Il appartenait à la forte race de ces hommes du clergé qui, depuis la réunion des ordres en 1789, entrèrent volontairement dans les Assemblées de la nation pour y défendre avec les armes de la liberté moderne leurs croyances et leurs traditions.

Le jour où mon illustre prédécesseur Gambetta donnait, pour la première fois, la parole à M. le député Freppel, notre nouveau collègue répondit à cet appel par ces mots : "M. le président vient de

me donner un titre dont je m'honore et dont je suis fier."

En invoquant ainsi l'égalité nécessaire entre tous les représentants du peuple, M. le député Freppel savait bien qu'elle ne porterait aucune atteinte à la détérence qui lui était due dans les relations personnelles, dans ces rapports de chaque jour que sa haute affabilité et sa bonne humeur rendaient si faciles, j'allais dire si affectueux. (Applaudissements).

Il savait aussi que sa persévérante éloquence lui ferait trouver, dans la lutte des opinions, au milieu des plus ardentes controverses, une partie de cette autorité que lui donnaient ailleurs la foi et l'obé-

issance des fidèles.

Cette éloquence était bien celle qui convient aux libres délibérations des assemblées politiques; prodigue d'elle-même, toujours prête à la lutte, armée depuis longtemps sur toutes les questions, également à l'aise dans la revendication des plus grands principes et dans le maniement de la tactique la plus souple, elle valut à notre collègue plus d'un succès parlementaire.

Elle eut la bonne fortune de réunir plusieurs fois tous les cœurs

dans une émotion commune.

C'était dans ces jours de variable apaisement, où, nous entraînant au-dessus de nos querelles, ce fils de l'Alsace bien-aimée nous parlait de la France, de ses espérances et de son devoir patriotique.

Ce jour-là son éloquence était faite non seulement des paroles qu'il prononçait à la tribune, mais du souvenir des appels saintement passionnés que l'évêque patriotique adressait jadis à tous ceux qui dépendaient de lui, et auxquels il dictait le devoir. (Vifs applaudissements et répétés).

"Le devoir a grandi avec le péril. Les dévouements ordinaires ne suffisent pas à la situation qui nous est faite par des capitula-

tions désastreuses.

". Il faut que la nation se lève tout entière pour repousser loin d'elle la honte et le déshonneur. C'est au clergé à donner l'exemple,

autant qu'il est en lui." (Applaudissements).

Cette Chambre, qui n'appartient pas aux doctrines politiques de l'évêque d'Angers, me permettra d'envoyer en son nom, au collègue qui vient de nous quitter, l'hommage de notre profonde douleur et du sentiment qui nous est commun. (Applaudissements unanimes et répétés).